Image not found or type unknown

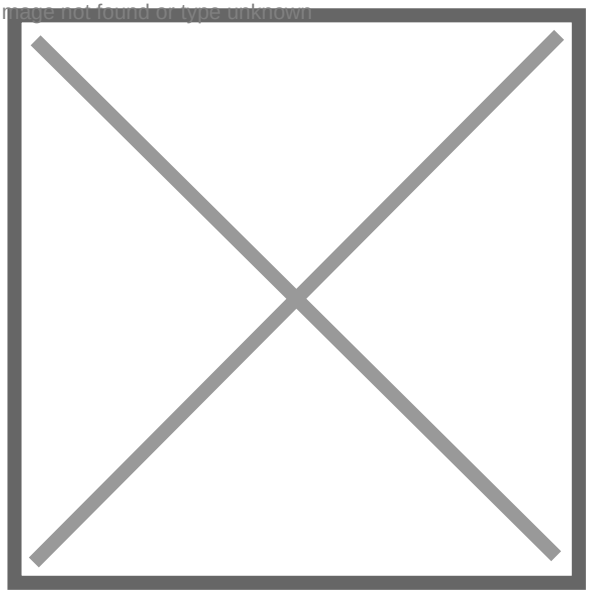

Mariage et compte bancaire

Par **PILOU82**, le **16/05/2011** à **15:41**

Bonjour,

je suis mariée sans contrat de mariage. Nous avons un compte bancaire commun
est cequ'il m'est possible d'ouvrir un compte bancaire à mon nom de jeune fille (rpour mettre de l'argent de côté)?
puis je mentionner une autre adresse que la mienne ? (celle de mes parents ?)
en cas de divorce que devient l'argent qu'il y a dessus ?

avec mes remerciements,

sincères salutations

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **17:42**

Le nom de jeune fille n'existe pas, vous n'avez qu'un seul nom, que vous portez depuis votre naissance. Vous n'avez aucune obligation d'user du nom de votre mari.
Vous pouvez ouvrir autant de comptes bancaires que vous voulez
Quant à l'adresse, ça dépend de la banque (une attestation d'hébergement de vos parents + copie de leur facture EDF suffit en général), on peut aussi avoir un compte à l'adresse X et se faire envoyer tout courrier à l'adresse Y

Sachez que tout l'argent mis sur ce compte personnel appartient à la communauté, donc autant à vous qu'à votre époux

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés